

Engagement des institutrices

Dans sa chronique pédagogique de la *Presse*, M. Leblond de Brumath énumère les ennuis qui attendent les institutrices à l'époque des engagements. M. de Brumath termine par ces lignes :

Quelques commissions d'écoles ont cependant adopté une manière de procéder très sage; elles exigent que les plaintes des contribuables soient couchées par écrit, et adressées sous enveloppe, au secrétaire-trésorier, au moins quinze jours avant la date des engagements; huit jours avant le jour fixé pour les engagements, la Commission se réunit, prend connaissance des plaintes, et y fait droit, s'il y a lieu, sinon elle les jette au panier, et l'on n'en parle plus.

Une municipalité modèle

Nous lisons dans *Le Lac Saint-Jean* :

M. J.-E. Savard, Inspecteur d'écoles, lors de sa visite des écoles de St-Gédéon, le 16 de mars courant, a remis à MM. les commissaires leur prime d'honneur. Cette prime est accordée par le gouvernement à la municipalité scolaire de St-Gédéon, à titre d'encouragement, pour les améliorations considérables qui ont été faites dans cette municipalité.

De fait, depuis cinq ans, six maisons d'écoles ont été reconstruites d'après les plans approuvés par le Surintendant; et en même temps toutes les écoles ont été pourvues d'un mobilier moderne.

Nouvelle loi pour les écoles et les édifices publics

L'ancienne loi relative aux édifices publics a été refondue, durant la dernière session de la Législature, et l'on y a ajouté les suggestions des inspecteurs. La nouvelle loi ordonne les précautions suivantes pour les écoles, couvents, etc. :

1. Les plans devront, au préalable, avoir été approuvés par l'inspecteur.
2. Les appareils de sauvetage devront être approuvés par l'inspecteur.
3. Les portes s'ouvriront à l'extérieur et ne seront pas fermées à clef.
4. La manœuvre d'incendie sera faite par les directeurs et par l'inspecteur.
5. Un certificat d'inspection sera affiché dans le palloir.

EN EUROPE

Mlle M.-Lse Pépin, secrétaire de l'Association des Institutrices catholiques de Québec est actuellement en Europe. Une carte reçue il y a quelques jours nous apprend que Mlle Pépin reviendra au pays dans les premiers jours de juin, après avoir visité Rome, Lourdes, Paris, Paray-le-Monial.

AUX PRIÈRES

La révérende Mère Marie-Joséphine, Supérieure provinciale des Religieuses des SS. CC. de Jésus et de Marie, décédée à Joliette, le 31 mars dernier, à l'âge de 65 ans. Née en France, sous le ciel de Bretagne, le 5 janvier 1843, elle prenait le Saint Habit en 1863. En 1883, elle était élue supérieure générale de sa Congrégation.

Sous les coups de la persécution du gouvernement maçonnique de la France, la Mère Marie-Joséphine, dans sa 62^e année, ne craint pas de traverser l'Atlantique, afin de pouvoir continuer sur la terre libre du Canada son œuvre d'apostolat chrétien.

Sur la tombe de cette vaillante et sainte religieuse française, le directeur de *L'Enseignement Primaire* dépose avec émotion le très humble hommage d'une sincère admiration et d'un profond respect. Et à la Congrégation des SS. CC. de Jésus et de Marie il offre ses meilleures sympathies.